

C'EST UN BEAU ROMAN...

« Il était une fois... »

David a un enfant avec Géraldine. Ils sont séparés mais, pour le bien de l'enfant, ils vivent toujours sur le même terrain dans deux habitations distinctes. Géraldine travaille mais David, ne trouvant pas d'emploi, a fait une demande de RSA. La CAF considère qu'ils habitent sous le même toit. Ainsi sa demande a été refusée car les revenus de Géraldine sont pris en compte. Le contrôleur de la CAF n'a pas hésité à mentir afin de « démontrer » qu'ils vivent ensemble, déniaient à David et Géraldine le droit d'organiser leurs vies comme ils l'entendent et privant David de revenu.

Mensonge, mauvaise foi, mépris, cynisme

Dans son rapport, le contrôleur invoque le froid de l'habitation de David pour expliquer que personne n'y vit. Mais comment chauffer une habitation quand on n'a pas de revenu ? Le manque de moyens de David devient un élément à charge pour le contrôleur qui insinue une fraude !

Des mariages inventés par l'administration...

Depuis quelques temps, de nombreux couples qui se séparent, sont traqués par la CAF qui prétend qu'ils vivent toujours ensemble. En effet, sans recours à la justice, toute séparation est suspecte pour l'administration. Soit on s'entend bien et on est ensemble, soit on se sépare et on est en conflit. La case « séparé en bonne entente » n'existe pas dans leurs formulaires ! L'État et ses administrations ont besoin d'établir des normes pour leur gestion. Ici, on voit bien que cette normalisation nous atteint même dans les pans les plus intimes de nos vies, dans nos rapports aux autres.

Pour faire des économies !

Dans cette période de crise, la CAF comme Pôle Emploi cherchent à réduire artificiellement le nombre de ses allocataires et diminuer les aides sociales versées. L'argument du couple devient une arme parmi d'autres dans la main des administrations qu'elles utilisent à leur convenance contre les allocataires pour baisser ou supprimer les allocations. **La chasse aux fraudeurs est en réalité une chasse aux pauvres.**

Et tout est permis !

La loi ne sert que ceux qui la font, et quand elle les gêne, ils l'ignorent. Au besoin, la CAF s'arrange avec la législation. Alors qu'on peut légalement obtenir le rapport d'un contrôle sous 1 mois, celui de David ne l'aura été qu'après 3 mois de demandes répétées et plusieurs interventions collectives. L'agent de la CAF nous soutenait d'ailleurs que dans le Gard, nous n'obtiendrions jamais les rapports. Ainsi, la CAF est efficace pour ficher les allocataires et recouper les informations les concernant avec toutes les administrations (Pôle Emploi, Trésor Public, Sécu, banques...). Elle l'est beaucoup moins lorsque ce sont les allocataires qui veulent avoir accès à leurs propres dossiers.

On voit bien qu'une des fonctions de la CAF n'est pas d'aider les allocataires mais de les fliquer.

David, à bout, est poussé à porter plainte contre la CAF. Il a décidé qu'il ne resterait pas seul face à ces grosses machines que sont les administrations de l'État.

...UN ROMAN NOIR

Ne les laissons pas écrire notre histoire comme ils l'entendent

Refusons les radiations, refusons que le couple soit un argument pour couper les aides sociales

David doit récupérer son RSA depuis septembre 2012 !